

Argent sale - En 20 ans, 1 milliard d'amendes pour 22 détectés, le cri d'alarme du patron de la CTIF

Belga,

Wo. 11 Dec. 2013, Pagina 0

(BELGA) = Depuis 20 ans, la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) a transmis aux autorités judiciaires des dossiers pour un montant de 22,2 milliards d'euros, dont 7 milliards de grande fraude fiscale et organisée, alors que sur la même période, les Cours et tribunaux ont prononcé des condamnations pour un montant d'1,152 milliard d'euros dont on ne sait même pas qu'elle partie a effectivement été recouverte.

Dans bon nombre de cas, la justice n'a pu aboutir en raison du dépassement du délai raisonnable ou de la prescription, comme ce fut le cas dans quatre grands dossiers initiés par la CTIF, et notamment un important carrousel à la TVA à la fin des années 1990 portant sur des centaines de millions de francs belges.

"On détecte, on envoie à la justice et 15 ans après il y a prescription et restitution, et pas de condamnation, on se pose alors la question de son efficacité", a commenté mercredi le patron de la CTIF, Jean-Claude Delepierre, en présence des trois députés présents en

Commission des Finances de la Chambre.

"Il y a une démotivation de gens qui veulent encore essayer de faire quelque chose. Cela évolue, mais trop lentement et de façon trop cloisonnée", a dit Jean-Claude Delepierre à l'adresse du monde politique et de la justice.

Alors qu'il plaide depuis des années pour que la fraude fiscale et la criminalité puissent être considérées comme faisant partie de mêmes mécanismes, le président de la CTIF tire "la sonnette d'alarme" à un an de son départ à la pension.

Le service de régularisation fiscale n'est pas capable de me certifier que certains demandeurs ne sont pas des "gros trafiquants de drogues" qui ont procédé à des montages en vue d'une régularisation qui leur permettra de procéder à du blanchiment, a-t-il expliqué, manifestement excédé.

En 2012, la CTIF a transmis aux autorités judiciaires quelque 1.500 dossier pour un montant total de 2,2 milliards d'euros, trois fois plus important que l'année précédente mais un peu plus important qu'en 2009 (2,1 milliard).

Huit grands dossiers ont trait à des trafics d'or, pour un montant total dépassant le milliard d'euros.

Particulièrement étonnant, alors que plusieurs banques ont transmis des déclarations à la CTIF concernant des dépôts suspects dans ce dossier, une banque n'a rien signalé alors que des montants y ont été déposés pour un total de 800 millions d'euros.

En 20 ans, les déclarations transmises à la CTIF ont subi une inflation fulgurante pour atteindre 21.000 unités en 2012. La pertinence des ces déclarations est variable, certainement dans le chef des bureaux de change qui, avec les banques, constituent 70% des informations fournies. En revanche, du côté d'autres acteurs censés fournir ces informations d'après la loi, on observe un très faible taux de renseignement chez les comptables et les notaires et un taux quasi-inexistant chez

les avocats (qui se doivent de fournir des déclarations hors secret professionnel via une procédure passant par le bâtonnier).

En 2012, le gros des déclarations de blanchiment enregistrées par la CTIF concerne essentiellement l'escroquerie (qui peut concerner des filières de financement du terrorisme), puis les faillites frauduleuses, l'abus de biens sociaux (construction et nettoyage), le trafic illicite de biens et marchandises, etc.

En ce qui concerne ce trafic, il s'agit notamment de la vente de "faux" analysée par la zone de police Bruxelles-ouest. La France s'est ainsi plainte de trafics organisés par des personnes originaires de cette zone qui revendent des produits (vêtements, parfums, poudres à lessiver) sur les marchés du dimanche à Paris. Cela rapporte chaque dimanche entre 200 et 300 euros par individu.

Se félicitant de la bonne collaboration avec les Parquets de Malines, et depuis peu, d'Anvers, Jean-Claude Delepierre a épinglé la situation du Parquet de Bruxelles qui, en dépit, de ce qui a été annoncé, semble souffrir

d'un manque flagrant de moyens. En comparaison, Anvers obtient plus de condamnations et classe moins sans suite.

"Ce rapport pourra servir de base à nos programmes électoraux, et mieux encore, aux futurs accords de gouvernement qui naîtront des élections de mai 2014", a réagi le député Dirk Van der Maelen (sp.a) qui a salué l'action de M. Delepiere qui a permis à la CTIF d'obtenir une visibilité durant toutes ces années. Selon lui, l'action devra surtout être menée en matière de justice, dans la foulée de ce qu'avait recommandé la Commission d'enquête sur la grande fraude.

Rejoignant la prise de position de son collègue, le président de la Commission Georges Gilkinet (Ecolo) a regretté la faible représentation des députés à cette séance particulièrement intéressante. Seuls trois députés ont participé

aux travaux, Georges Gilkinet, Dirk Van der Maelen et Veerle Wouters (N-VA) alors que Luk Van *Biesen* (Open Vld) y a assisté quelques instants.

Le rapport des 20 ans de la CTIF sera présenté vendredi à la presse.

Belga ■